

Publications des départements et des offices de la Confédération

Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 15 octobre 2002

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Iskraemeco, Energie- Messechnik und Management AG,
Kranj (SI)

Requérant: Etudes Electrotechniques & Représentations Commerciales,
Renato Trezzi, Berne (CH)



Compteur statique d'énergie active et réactive à branchement sur transformateur de mesure.

Types: TE851... et DE851...

15 octobre 2002

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz